Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_39-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 39

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**		
Quorum :	**14**		
Présents :	**26**		
Représentés :	**01**		
Votants :	**27**		
Date de la convocation :	26 mars 2026	**Date de l'affichage :**	26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN -

Excusée : Christine FREIN pouvoir à Carole LEGUENET -

Clément VAN CAUTEREN a élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : INDEMNITÉS DES ÉLUS – MAJORATION CHEF-LIEU DE CANTON – (Nomenclature : 5.6) -

Expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Vu la délibération n° 2026 – 26 en date du 02.04.2026 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Considérant que la commune de La Guerche de Bretagne a la qualité de chef-lieu de canton,

Considérant que cette situation ouvre droit à une majoration des indemnités de fonction, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur,

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_39-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DECIDE que les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, telles que fixées par la délibération n° 2026-35 du 2 avril 2026, sont majorées en application des dispositions relatives aux communes chefs-lieux de canton,***
- ***PRÉCISE que le taux de majoration appliqué est celui prévu par les textes en vigueur, à savoir 15 %,***
- ***PRÉCISE que les indemnités ainsi majorées sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément à la réglementation.***
- ***INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,***
- ***PRÉCISE que la présente délibération prendra effet à compter du 21 mars 2026.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 8 avril 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260402-2026_39-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

en vertu de l'article L 2123-20-1 III du CGCT

FONCTION	TAUX DE BASE VOTÉ EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT	MAJORATION ÉVENTUELLE	MONTANT TOTAL MAJORATION	MONTANT MENSUEL BRUT TOTAL
Maire	55 %	2 260.79 €	15 %	339.12 €	2 599.90 €
1er adjoint	35 %	1 438.68 €	15 %	215.80 €	1 654.48 €
2ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
3ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
4ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
5ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
6ème adjoint	23.32 %	958.57 €	15 %	143.79 €	1 102.36 €
Conseiller délégué 1	13.00 %	534.37 €	15 %	80.16 €	614.52 €

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr